

Image not found or type unknown



faire la nationalité française par filiation

Par **houda otma**, le **03/01/2013** à **12:49**

salut j ai mes grand parents qui sont français par option le 11 mars 1963.quand j ai écrit au consulat du paris ils m ont envoyè un numiro de dossier et des papiers a remplir et en plus ils ont demandè ma prèsence chez eux dans la consulat parceque moi j habites en algèrie.alors est ce que sa est favorable?est ce que sa veut dir qui ont acceptè ma demande?est ce que je peux faire la nationalité française toute seule ou bien il faut un avocat?rèpond moi svp j attends ta rèsponses et si oui aider moi à savoir les dèmarches à suivre.aider moi svp merci beaucoup bye